

**Zeitschrift:** Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses  
**Herausgeber:** Chemins de fer fédéraux suisses  
**Band:** - (1990)

**Anhang:** Comptes de 1990  
**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

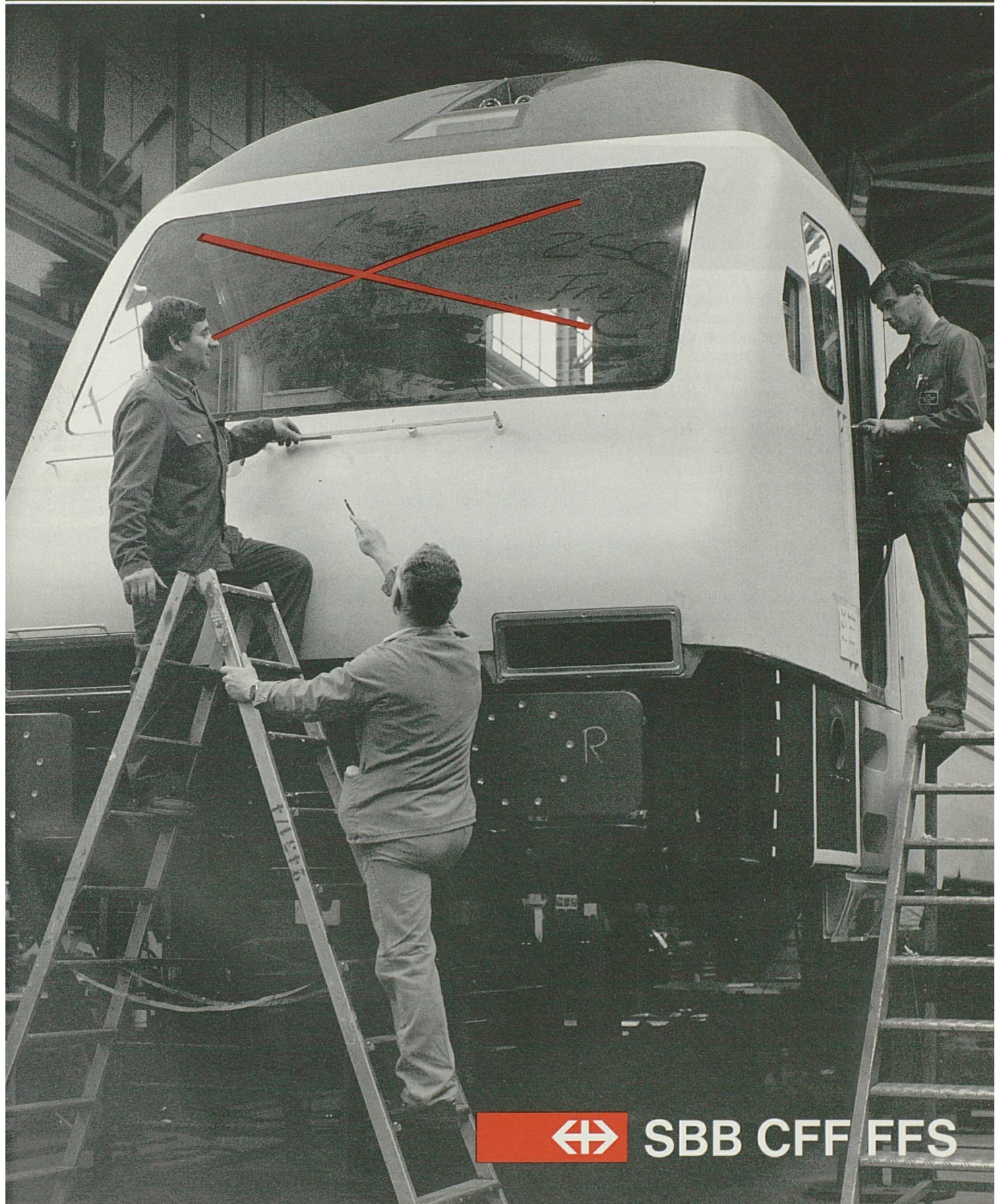
### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Comptes de 1990



# Chemins de fer fédéraux suisses Comptes 1990

<b>Sommaire</b>	<b>Pages</b>
Rapport et propositions du conseil d'administration	3
Précisions concernant les comptes des CFF	5
Résultats financiers	7
– Compte de résultats d'entreprise	7
– Compte de résultats de l'infrastructure	14
– Compte des investissements	15
– Bilan	17
– Flux financiers	19
Rapport de l'organe de contrôle	23
Aperçus chronologiques	24

## Rapport et propositions du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux à l'appui des comptes de l'exercice 1990

Monsieur le Président  
de la Confédération,  
Messieurs les Conseillers fédéraux,

Nous avons l'honneur de vous soumettre les comptes des Chemins de fer fédéraux pour 1990.

Le compte de résultats d'entreprise des CFF se solde par un excédent de produits de 2,7 MFr, les produits s'élevant à 5366,6 MFr et les charges à 5363,9 MFr. Ces chiffres comprennent la contribution pour l'infrastructure de 37 MFr, telle qu'elle a été fixée par le Conseil fédéral.

S'inscrivant à 5366,6 MFr, les produits dépassent ceux de 1989 de 321,3 MFr, ou 6,4%. Par rapport au budget, toutes les positions de produits ont pu être améliorées. Cela n'a toutefois permis que de compenser le renchérissement et les taux d'intérêt élevés. Les charges globales ont augmenté de 388,6 MFr, soit 7,8%, et s'établissent à 5363,9 MFr. L'excédent de recettes de 2,7 MFr est versé à la réserve destinée à compenser d'éventuels déficits; celle-ci atteint dès lors 138,3 MFr.

En trafic voyageurs, 264 millions de personnes ont été transportées. Ce chiffre dépasse celui de l'année précédente de 4 millions, soit 1,7%. Les prestations de trafic ont progressé de 0,2% pour s'inscrire à 11,1 milliards de voyageurs-kilomètres. Les produits s'inscrivent à 1422,8 MFr. Ils sont supérieurs de 52,7 MFr au montant de 1989 et de 16,8 MFr à la somme inscrite au budget.

Cette tendance persistante à la hausse en trafic voyageurs résulte de nombreuses mesures de marketing. Ainsi, le succès de l'abonnement 1/2-prix s'est confirmé en 1990, à telle enseigne qu'à la fin de l'année, l'on enregistrait 1,9 millions de titulaires. L'intégration des transports urbains dans le rayon de validité de l'abonnement général a contribué à faire passer

le nombre de titulaires à plus de 58 000 au 1er janvier 1990.

En trafic marchandises (Cargo CFF), la bonne conjoncture a permis d'accroître le volume de 2,1%; il s'établit dès lors à 51,8 millions de tonnes. Les produits du secteur Cargo, dans leur ensemble, ont dépassé le niveau de l'année précédente de 3,5%, pour s'établir à 1286,2 MFr. Ainsi, les prévisions ont été dépassées de 9,5 MFr (0,7%). Bien que l'exploitation ait été parfois notablement entravée par le manque de locomotives et de mécaniciens, certains secteurs ont connu un essor remarquable. A ce propos, le ferroutage a enregistré une progression, prévisible, de 17,8%.

Pour leurs prestations de service public, la Confédération a versé aux CFF une indemnité de 592 MFr, soit 550 MFr pour le trafic voyageurs régional et 42 MFr pour le ferroutage.

Le total des charges, de 5363,9 MFr, est supérieur de 388,6 MFr, ou 7,8%, au chiffre de 1988. A l'exception de la contribution pour l'infrastructure et des autres charges, toutes les positions contribuent à l'augmentation. A raison de 59%, celle-ci est due aux charges de personnel qui, s'élevant à 3005,7 MFr, représentent 56% de l'ensemble. Leur accroissement, de 228,9 MFr ou 8,2%, est imputable en premier lieu à la compensation du fort renchérissement, mais aussi aux mesures prises sur le plan fédéral (suppléments spéciaux sur les indemnités de résidence, suppléments de temps pour le service de nuit) ainsi qu'aux répercussions de la révision de la classification des fonctions (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> phases). L'ensemble des charges a dépassé de 198,2 MFr, ou 3,8%, le montant inscrit au budget. Plus de la moitié de cet écart, soit 111,8 MFr, résulte de l'accroissement des frais financiers.

Les dépenses de choses se sont accrues, par rapport à l'année précédente, de 71,6 MFr, ce qui est dû surtout au renchérissement et à la progression de l'entretien.

Les dépenses figurant au compte de résultats de l'infrastructure s'élèvent à 1089,5 MFr. Les amortissements et l'entretien se sont maintenus dans les limites prévues. En raison de la hausse des taux d'intérêt, les frais financiers dépassent les prévisions pour 1990 de 62,7 MFr.

Le budget ordinaire du compte des investissements pour 1990 a été plafonné par le Conseil fédéral à 1550 MFr nets. Compte tenu des contributions de tiers, il en résultait un volume d'investissement brut de 1694 MFr. Ce montant a été augmenté de 228,2 MFr, le total s'élevant dès lors à 1922,2 MFr, en faveur de certains projets (Rail 2000, couloir feroutier au St-Gothard, appareils informatiques pour les gares des entreprises de transport concessionnaires et essai Cargo-X). Les dépenses brutes figurant au compte de 1990, soit 1932,2 MFr, sont supérieures de 301,6 MFr, ou 18,5%, à celles de l'année précédente. Dans l'ensemble, 1395,7 MFr ont été affectés aux installations et 536,5 MFr aux véhicules.

Il convient de relever que les records enregistrés en trafic voyageurs et marchandises ont exigé le plein engagement de tous les collaborateurs; le conseil d'administration tient ici à les en remercier.

Nous fondant sur le présent rapport et sur les comptes qui l'accompagnent, nous avons l'honneur de vous soumettre, à l'attention de l'Assemblée fédérale, les propositions que voici.

1. Les comptes des Chemins de fer fédéraux de 1990 sont approuvés.
2. La gestion des Chemins de fer fédéraux durant l'exercice 1990 est approuvée.
3. Les Chemins de fer fédéraux versent à la Confédération, selon les principes définis par le mandat, une participation à la couverture des coûts d'infrastructure de 37 000 000 francs, alors que les prestations de la Confédération s'élèvent à 1 052 495 245 francs.

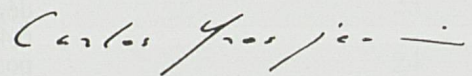
4. En application de l'art. 15a de la loi sur les Chemins de fer fédéraux, l'excédent de produits, de 2 724 893 francs, est attribué à la réserve destinée à compenser d'éventuels déficits.

Le conseil d'administration et la direction générale expriment leur reconnaissance aux collaboratrices et aux collaborateurs de tous les échelons pour leur grand dévouement. De nombreuses difficultés ont été surmontées pour fournir les prestations record de 1990. Merci aussi à la population et à l'économie suisse qui font confiance au chemin de fer.

Veillez croire, Monsieur le Président de la Confédération et Messieurs les Conseillers fédéraux, à notre haute considération.

Berne, le 27 mars 1991

Au nom du conseil d'administration  
des Chemins de fer fédéraux :



Le président, Carlos Grosjean

## Précisions concernant les comptes des CFF

Le mandat de prestations de 1987 a délimité les secteurs de responsabilité de la Confédération et des CFF et les a clairement définis.

La *Confédération* assume la responsabilité financière pour la construction et l'entretien de *l'infrastructure* (installations fixes et équipements) alors que les *CFF* assument celle de *l'exploitation*.

Les CFF présentent dès lors leurs résultats annuels dans différents comptes. En raison du partage de la responsabilité financière, deux comptes de résultats sont nécessaires, savoir :

- un compte de résultats d'entreprise et
- un compte de résultats de l'infrastructure (selon l'art. 15, alinéa 2, de la loi fédérale sur les CFF).

La présentation des comptes est assortie

- du compte des investissements et
- du bilan.

Le *compte de résultats d'entreprise* est un compte brut présentant toutes les charges et tous les produits de l'entreprise enregistrés au cours de l'exercice, c'est-à-dire également les sommes consacrées à l'infrastructure. Le poste de produits «prestations de la Confédération pour le compte de résultats de l'infrastructure» constitue la charge des CFF pour l'infrastructure et cette charge est «facturée» à la Confédération. Les CFF doivent verser une contribution fixée préalablement par le Conseil fédéral. Cette contribution est approuvée par les Chambres, avec le budget. Le montant de l'infrastructure figure comme charge spéciale dans le compte de résultats d'entreprise. C'est un important élément d'appréciation de la capacité financière des CFF. Le bénéfice éventuel sert à alimenter la réserve destinée à couvrir les déficits ultérieurs. Si les CFF ne peuvent pas garantir entièrement cette contribution, ils couvriront le déficit par un prélèvement sur la réserve ou l'inscriront à compte nouveau.

Le *compte de résultats de l'infrastructure* comprend l'ensemble des charges d'infrastructure (amortissements, intérêts, entretien ordinaire et gros entretien), d'une part, et sa couverture par les CFF et la Confédération, de l'autre.

La Confédération a la responsabilité financière – mais non matérielle – de l'infrastructure des CFF. Les installations de-

meurent la propriété des CFF et constituent comme par le passé un élément de leur bilan. Les CFF sont également adjudicateurs en matière d'investissements.

Le *compte des investissements* groupe et répartit les dépenses d'investissements. Celles-ci peuvent être financées par les CFF eux-mêmes, en partie par des amortissements. Pour le volume des investissements restants, ils doivent faire appel à des capitaux de tiers. Ceux-ci apparaissent dans toute leur ampleur dans le bilan. Ils n'influencent pas les résultats. Figurent en revanche comme charges dans le compte de résultats d'entreprise les intérêts que les CFF doivent verser à leurs bailleurs de fonds (Confédération, Caisse de pensions et de secours des CFF). Ces montants ont des retombées dans le compte de résultats et influent sur les résultats annuels.

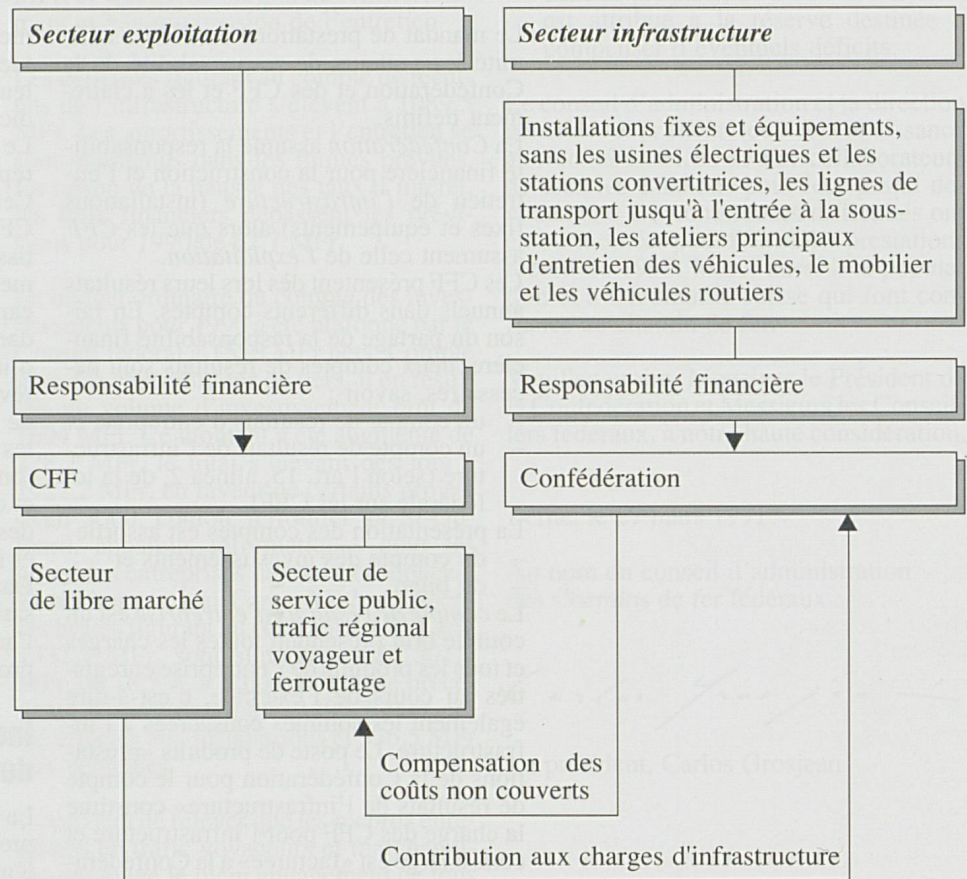
Dans le *bilan* enfin, la fortune (immobilisations et fonds de roulement) figure à l'actif et le mode de financement (fonds propres et fonds de tiers), au passif.

### Indemnisation des prestations de service public

La Confédération commande aux CFF des prestations de service public, soit actuellement le *transport régional des voyageurs et le ferroulage*. Les CFF assurent ici les prestations allant dans l'intérêt de la communauté qui ne couvrent pas – et de loin – leurs coûts sur le marché et qui, considérées sous l'angle purement commercial – ne devraient pas être fournies. La Confédération alloue dès lors une indemnité annuelle pour les coûts non couverts.

La Confédération verse également une indemnité aux CFF pour les pertes de recettes résultant de mesures tarifaires. Celles-ci ont été décidées par les Chambres, et mises en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1987; il s'agit notamment de la réduction tarifaire accordée sur l'abonnement 1/2-prix, qui prendra fin en 1992.

## Rapports entre les CFF et la Confédération



## Résultats financiers

Les résultats financiers comprennent le compte de résultats d'entreprise, le compte de résultats de l'infrastructure, le compte des investissements ainsi que le bilan et le compte des flux financiers. Le compte de résultats d'entreprise fait apparaître toutes les charges et tous les produits bruts de l'entreprise, y compris ceux de l'infrastructure. Le compte de résultats de l'infrastructure, qui en constitue un sous-ensemble, porte sur toutes les dépenses pour l'infrastructure ainsi que sur leur couverture par la Confédération et les CFF. Le compte des investissements porte sur les dépenses d'investissements de l'exercice.

### Compte de résultats d'entreprise

Le compte de résultats d'entreprise se solde par un excédent de produits de 2,7 MFr, les produits s'inscrivant à 5366,6 MFr et les charges à 5363,9 MFr. Ce montant comprend une contribution des CFF à l'infrastructure de 37 MFr, qui correspond à la somme fixée par le Conseil fédéral lors de la budgétisation.

Comparativement aux chiffres de l'année précédente et à ceux du budget, le compte de résultats d'entreprise se présente comme il suit:

	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990	
				MFr	%
<i>Produits</i>					
Trafic voyageurs	1 370,1	1 406,0	1 422,8	+ 52,7	+ 3,8
Trafic marchandises	1 243,3	1 276,7	1 286,2	+ 42,9	+ 3,5
Indemnité	559,0	589,0	592,0	+ 33,0	+ 5,9
Produits de transport	3 172,4	3 271,7	3 301,0	+ 128,6	+ 4,1
Produits accessoires	541,3	531,7	593,1	+ 51,8	+ 9,6
Prestations propres pour le compte des investissements	245,5	249,0	264,4	+ 18,9	+ 7,7
Prestations pour ordres de magasin	94,1	53,0	68,9	- 25,2	- 26,8
Prestations pour le CRI <sup>1)</sup>	949,9	1 023,0	1 089,5	+ 139,6	+ 14,7
Autres produits	42,1	37,3	49,7	+ 7,6	+ 18,1
<b>Total produits</b>	<b>5 045,3</b>	<b>5 165,7</b>	<b>5 366,6</b>	<b>+ 321,3</b>	<b>+ 6,4</b>
<i>Charges</i>					
Charges de personnel	2 776,8	2 987,2	3 005,7	+ 228,9	+ 8,2
Dépenses de choses	1 062,7	1 096,9	1 134,3	+ 71,6	+ 6,7
Amortissements	568,9	579,7	597,8	+ 28,9	+ 5,1
Intérêts	336,5	347,9	459,7	+ 123,2	+ 36,6
Gros entretien résultant d'ordres d'investissements	113,1	109,0	118,0	+ 4,9	+ 4,3
Contribution versée à la Confédération pour l'infrastructure	102,0	37,0	37,0	- 65,0	- 63,7
Autres charges	15,3	8,0	11,4	- 3,9	- 25,5
<b>Total charges</b>	<b>4 975,3</b>	<b>5 165,7</b>	<b>5 363,9</b>	<b>+ 388,6</b>	<b>+ 7,8</b>
<i>Déficit</i>	—	—	—	—	—
<i>Excédent de produits</i>	70,0	—	2,7	- 67,3	- 96,1

<sup>1)</sup> CRI = Compte de résultats de l'infrastructure

Le total des produits, 5366,6 MFr, est supérieur de 321,3 MFr (6,4%) au compte de 1989. Par rapport au budget, cela représente une amélioration de 200,9 MFr (3,9%). Tous les postes de produits ont dépassé les prévisions. Les produits de transport, qui comprennent aussi l'indem-

unité compensatrice, s'élèvent à 3301 MFr, soit 61,5% de l'ensemble des produits.

Par rapport à 1989, les charges ont progressé dans l'ensemble de 388,6 MFr (7,8%) pour s'établir à 5363,9 MFr. A l'exception de la contribution pour l'infrastructure et des autres charges, tous les

postes ont contribué à l'augmentation de 388,6 MFr. De cette somme, 59% concernent les charges de personnel qui, avec 3005,7 MFr, représentent 56% de l'ensemble des charges. L'accroissement des charges de personnel de 228,9 MFr (8,2%) est dû avant tout à la compensation du renchérissement, mais aussi au versement d'indemnités supplémentaires en sus des indemnités de résidence, ainsi qu'aux suites de la révision de la classification des fonctions (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> phases). Pour les dépenses d'infrastructure, les CFF ont versé une contribution de 37 MFr. Ce montant est inférieur de 65 MFr à celui de 1989; il correspond toutefois à la somme fixée par

le Conseil fédéral lors de la budgétisation. L'excédent de recettes de 2,7 MFr sera versé à la réserve destinée à la couverture de futurs déficits, qui passe ainsi à 138,3 MFr.

En comparaison de l'année précédente, les versements de la Confédération ont augmenté de 16,2% et se sont établis à 1702,8 MFr. Ils comprennent les prestations pour l'infrastructure (1052,5 MFr), l'indemnité compensatrice pour les prestations de service public (592 MFr), l'indemnité pour les facilités tarifaires (57,3 MFr) et la contribution au transport d'automobiles accompagnées au Simplon (1 MFr).

### Produits

## 2 Produits de transport

	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990	
				MFr	%
<i>Trafic voyageurs</i> <sup>1)</sup>	1 370,1	1 406,0	1 422,8	+ 52,7	+ 3,8
Transport de voyageurs	1 339,6	1 376,0	1 392,1	+ 52,5	+ 3,9
Bagages	24,1	24,0	24,1	—	—
Automobiles accompagnées	6,4	6,0	6,6	+ 0,2	+ 3,1
<i>Trafic marchandises</i> <sup>1)</sup>	1 243,3	1 276,7	1 286,2	+ 42,9	+ 3,5
Cargo Rail	834,6	854,5	857,1	+ 22,5	+ 2,7
Cargo Combi	77,7	81,3	89,6	+ 11,9	+ 15,3
Cargo Domicile	163,1	176,3	169,0	+ 5,9	+ 3,6
Prestations spéciales	37,6	37,0	34,2	- 3,4	- 9,0
Cargo Service Center	16,1	15,6	16,7	+ 0,6	+ 3,7
Poste	114,2	112,0	119,6	+ 5,4	+ 4,7
<i>Indemnité</i>	559,0	589,0	592,0	+ 33,0	+ 5,9
Trafic voyageurs régional	523,0	550,0	550,0	+ 27,0	+ 5,2
Ferroustage	36,0	39,0	42,0	+ 6,0	+ 16,7
<b>Total</b>	<b>3 172,4</b>	<b>3 271,7</b>	<b>3 301,0</b>	<b>+ 128,6</b>	<b>+ 4,1</b>
<sup>1)</sup> dont indemnité pour facilités tarifaires					
- Trafic voyageurs	41,0	41,0	40,8		
- Trafic marchandises	16,0	17,0	16,5		

Conformément aux principes du mandat de prestations 1987, la Confédération a versé 592 MFr à titre d'indemnité compensatrice pour le trafic voyageurs régio-

nal et pour le ferroustage. Le montant du premier chapitre est de 550 MFr (+ 5,2%) et celui du second de 42 MFr (+ 16,7%).

### 3 Produits accessoires

	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990	
				MFr	%
<i>Prestations d'exploitation pour tiers</i>	122,9	120,5	129,7	+ 6,8	+ 5,5
Service commun	93,2	94,0	98,3	+ 5,1	+ 5,5
Service des trains et de la traction	17,7	16,5	18,0	+ 0,3	+ 1,7
Autres	12,0	10,0	13,4	+ 1,4	+ 11,7
<i>Prestations de service pour tiers</i>	21,3	17,3	22,7	+ 1,4	+ 6,6
Agence CNA, tenue de comptes	6,0	7,9	6,0	—	—
Autres	15,3	9,4	16,7	+ 1,4	+ 9,2
<i>Livraisons et autres prestations pour des tiers</i>	78,3	74,8	83,7	+ 5,4	+ 6,9
<i>Fermages et locations</i>	194,9	191,5	211,5	+ 16,6	+ 8,5
Locations forfaitaires Dom <sup>1)</sup>	50,2	46,5	49,4	- 0,8	- 1,6
Locations basées sur le chiffre d'affaires Dom <sup>1)</sup>	91,1	94,3	97,8	+ 6,7	+ 7,4
Autres locations Dom <sup>1)</sup>	15,5	13,7	25,1	+ 9,6	+ 61,9
Véhicules	31,7	30,8	33,5	+ 1,8	+ 5,7
Diverses locations	6,4	6,2	5,7	- 0,7	- 10,9
<i>Ventes d'énergie</i>	34,5	34,0	32,6	- 1,9	- 5,5
<i>Ventes d'imprimés</i>	5,6	7,9	7,0	+ 1,4	+ 25,0
<i>Divers produits</i>	83,8	85,7	105,9	+ 22,1	+ 26,4
Provisions	14,4	16,2	21,1	+ 6,7	+ 46,5
Change	21,6	20,0	23,2	+ 1,6	+ 7,4
Taxes	3,8	0,4	2,7	- 1,1	- 28,9
Autres produits	44,0	49,1	58,9	+ 14,9	+ 33,9
<b>Total</b>	<b>541,3</b>	<b>531,7</b>	<b>593,1</b>	<b>+ 51,8</b>	<b>+ 9,6</b>

<sup>1)</sup> Dom = Domaine

Par rapport à l'année précédente, les produits accessoires ont pu être accrus de 51,8 MFr (9,6%). Avec 22,1 MFr (26,4%), le poste «Divers produits», qui regroupe notamment les provisions, le change et les «autres produits» (intérêts actifs, participations aux frais, etc.) présente la plus

forte augmentation. La progression de 16,6 MFr (8,5%) pour le poste «Fermages et locations» est également réjouissante. En revanche, les produits procurés par les ventes d'énergie ont reculé en raison de la baisse des prix et du volume.

### 4 Autres postes de produits

	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990	
				MFr	%
Prestations propres pour le compte des investissements	245,5	249,0	264,4	+ 18,9	+ 7,7
Prestations pour ordres de magasin	94,1	53,0	68,9	- 25,2	- 26,8
Prestations pour le CRI	949,9	1 023,0	1 089,5	+ 139,6	+ 14,7
Produits hors exploitation et extraordinaires	42,1	37,3	49,7	+ 7,6	+ 18,1

L'accroissement des prestations propres pour le compte des investissements résulte de la progression du volume des investissements, la part des prestations propres à l'ensemble des investissements enregistrant toutefois un léger recul. Les produits procurés par les prestations pour ordres de magasin se sont contractés

de 25,2 MFr (26,8%) par rapport à l'exercice précédent.

Les prestations des CFF pour le compte de résultats de l'infrastructure s'élèvent à 1 089,5 MFr, soit 14,7% de plus qu'un auparavant. Pour le détail, voir sous «Compte de résultats de l'infrastructure». Les produits hors exploitation et extraor-

dinaires comprennent, outre les produits uniques ou imputables à une autre période comptable, les postes ci-après, qui enregistrent une augmentation: gains sur les cours du change (17 MFr, soit + 8 MFr ou

88,9%), produits de participations (10,6 MFr, soit + 0,7 MFr ou 7,1%), intérêts sur les prêts et les valeurs (10,2 MFr, soit + 1,8 MFr ou 21,4%).

### Charges

#### 5 Charges de personnel

	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990	
				MFr	%
<i>Traitements</i>	1 953,8	2 108,7	2 096,0	+ 142,2	+ 7,3
Traitements, allocation de renchérissement comprise	1 977,8	2 128,7	2 121,2	+ 143,4	+ 7,3
Autres éléments des traitements	3,2	7,2	4,0	+ 0,8	+ 25,0
A déduire: participations de tiers	- 27,2	- 27,2	- 29,2	+ 2,0	+ 7,4
<i>Allocations et indemnités</i>	258,7	268,8	293,1	+ 34,4	+ 13,3
Indemnités de résidence et allocations de séjour à l'étranger	112,5	114,8	131,4	+ 18,9	+ 16,8
Allocations pour enfants	37,7	39,9	40,6	+ 2,9	+ 7,7
Gratifications pour ancienneté de service	9,9	12,9	11,2	+ 1,3	+ 13,1
Indemnités pour service du dimanche	30,0	31,3	32,5	+ 2,5	+ 8,3
Indemnités pour service irrégulier	6,6	6,5	7,0	+ 0,4	+ 6,1
Indemnités pour service de nuit	53,1	54,4	56,0	+ 2,9	+ 5,5
Autres	8,9	9,0	14,4	+ 5,5	+ 61,8
<i>Contributions aux assurances du personnel</i>	311,4	333,2	326,3	+ 14,9	+ 4,8
Caisse de pensions et de secours	152,7	162,4	158,0	+ 5,3	+ 3,5
AVS/AI/APG/AC	113,4	122,2	120,2	+ 6,8	+ 6,0
Assurance-accidents	54,3	59,0	57,7	+ 3,4	+ 6,3
Autres	0,5	0,4	0,5	—	—
A déduire: participation du personnel à l'assurance ANP	- 9,5	- 10,8	- 10,1	+ 0,6	+ 6,3
<i>Versements complémentaires pour les assurances du personnel (CPS)</i>	252,9	276,5	290,3	+ 37,4	+ 14,8
Intérêt sur le déficit technique de la réserve mathématique CPS	118,3	124,1	138,5	+ 20,2	+ 17,1
Amortissement de la charge supplémentaire grevant la réserve mathématique CPS	134,6	152,4	151,8	+ 17,2	+ 12,8
<b>Total</b>	<b>2 776,8</b>	<b>2 987,2</b>	<b>3 005,7</b>	<b>+ 228,9</b>	<b>+ 8,2</b>

L'augmentation des charges de personnel de 228,9 MFr (8,2%) d'une année à l'autre est due aux raisons que voici:

6

	MFr	MFr
Accroissement de l'effectif (personnel permanent + 263, personnel en formation + 80, auxiliaires + 13)		+ 20,3
Compensation du renchérissement		
– personnel actif	+ 137,8	
– bénéficiaires de rentes	+ 20,5	+ 158,3
Révision de la classification des fonctions (2e et 3e phases) au 1er janvier 1990 (y compris 22,8 MFr CPS)		+ 64,5
Indemnité supplémentaire en sus de l'indemnité de résidence, extension du nombre de localités donnant droit à l'indemnité		+ 10,3
Caisse de pensions et de secours		
– Incorporation du solde de l'indemnité de résidence au 1er janvier 1990 (y compris cotisation des salariés pour le relèvement du gain assuré)	+ 7,6	
– Suppression de la cotisation des salariés pour l'incorporation de 1000 francs d'indemnité de résidence au 1er janvier 1989	– 11,0	
– Augmentation de la déduction de coordination au 1er janvier 1990	– 3,2	
– Cotisations uniques (sans révision de la classification des fonctions)	– 24,8	
– Rachats	– 0,2	– 31,6
Versements complémentaires pour les assurances du personnel		
– Intérêt sur le déficit technique grevant la réserve mathématique	+ 9,9	
– Suppression d'annuités	– 3,3	+ 6,6
Divers		+ 0,5
Total		+ 228,9

Au 1<sup>er</sup> janvier 1990, le renchérissement (158,3 MFr), principal responsable du surcroît de coûts, a été compensé jusqu'à un indice des prix à la consommation de 119 points. Par rapport au compte de 1989, cela représente un accroissement de 5%. En moyenne annuelle, cet indice s'est élevé à 121,6 points.

Les coûts des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> phases de la révision de la classification des fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 1990 (64,5 MFr) correspondent aux prévisions.

Pour les bénéficiaires de rentes, le renchérissement a été compensé dans la même mesure que pour le personnel actif. La charge supplémentaire grevant la réserve mathématique de la CPS, occasionnée par l'incorporation annuelle des allocations de renchérissement dans les rentes, sera amortie sous forme d'annuités constantes réparties sur dix à douze ans. Celles-ci correspondent à l'allocation de renchérissement qui ne doit plus être versée suite à son incorporation dans les rentes.

Alors que le budget de 1990 de l'effectif prévoyait 38 484 unités et que, pour tenir compte des difficultés de recrutement, les charges avaient été calculées en fonction d'une réduction de 484 agents, seules 37 694 personnes (– 790) ont été employées. Ainsi, malgré l'allocation de renchérissement plus élevée d'un pour cent et l'extension de l'indemnité supplémentaire en sus de l'indemnité de résidence à d'autres localités, les charges de personnel enregistrent un accroissement de 18,5 MFr seulement (0,6%).

## 7 Dépenses de choses

	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990	
				MFr	%
<i>Matières</i>	313,6	302,3	316,4	+ 2,8	+ 0,9
<i>Prestations de tiers pour entretien</i>	149,0	154,5	179,5	+ 30,5	+ 20,5
<i>Prestations d'exploitation et de vente par des tiers</i>	174,6	187,2	191,0	+ 16,4	+ 9,4
Prestations d'exploitation	101,7	103,9	105,1	+ 3,4	+ 3,3
Renforts de personnel	40,4	45,9	48,2	+ 7,8	+ 19,3
Provisions	32,5	37,4	37,7	+ 5,2	+ 16,0
<i>Fermages et locations</i>	68,5	56,2	63,1	- 5,4	- 7,9
Biens-fonds	11,7	10,9	10,8	- 0,9	- 7,7
Véhicules	48,5	37,2	43,5	- 5,0	- 10,3
Autres	8,3	8,1	8,8	+ 0,5	+ 6,0
<i>Energie fournie par des tiers</i>	168,9	188,2	179,4	+ 10,5	+ 6,2
Courant de traction	134,7	152,9	142,7	+ 8,0	+ 5,9
Autre	34,2	35,3	36,7	+ 2,5	+ 7,3
<i>Assurances et dommages-intérêts</i>	25,1	24,6	19,4	- 5,7	- 22,7
<i>Indemnités pour voyages de service et remboursement de débours au personnel</i>	36,8	39,1	37,8	+ 1,0	+ 2,7
Indemnités pour voyages de service	14,6	15,3	15,1	+ 0,5	+ 3,4
Indemnités journalières et en cas d'absence	20,6	22,0	20,9	+ 0,3	+ 1,5
Autres remboursements	1,6	1,8	1,8	+ 0,2	+ 12,5
<i>Honoraires</i>	35,5	39,3	41,6	+ 6,1	+ 17,2
<i>Diverses prestations de tiers</i>	90,7	105,5	106,1	+ 15,4	+ 17,0
Impôts, taxes et droits	20,9	23,9	24,1	+ 3,2	+ 15,3
Frets, frais bancaires, taxes postales et téléphoniques	5,5	8,9	10,6	+ 5,1	+ 92,7
Imprimés, annonces	33,8	34,3	32,7	- 1,1	- 3,3
Contributions et indemnités	16,7	18,0	18,1	+ 1,4	+ 8,4
Autres	13,8	20,4	20,6	+ 6,8	+ 49,3
<b>Total</b>	<b>1 062,7</b>	<b>1 096,9</b>	<b>1 134,3</b>	<b>+ 71,6</b>	<b>+ 6,7</b>

Par comparaison avec l'exercice précédent, les dépenses de choses se sont amplifiées de 71,6 MFr (6,7%). De cette somme, 30,5 MFr (+ 20,5%) concernent les «Prestations de tiers pour entretien» et sont dus au renchérissement, au volume croissant des installations et à la réparation de dommages causés par des intempéries et des incendies (env. 12 MFr). Le besoin plus important d'énergie électri-

que, dû à l'accroissement des prestations, a entraîné une augmentation de 10,5 MFr (6,2%) du poste «Energie fournie par des tiers». Les progressions constatées dans les «Prestations d'exploitation et de vente par des tiers», de 16,4 MFr (9,4%), et dans les «Diverses prestations de tiers», de 15,4 MFr (17%), sont essentiellement dues au renchérissement.

**8 Amortissements**

	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990	
				MFr	%
Amortissements des immobilisations	566,7	576,1	596,3	+ 29,6	+ 5,2
Amortissements des fonds de roulement	2,2	3,6	1,5	- 0,7	- 31,8
<b>Total</b>	<b>568,9</b>	<b>579,7</b>	<b>597,8</b>	<b>+ 28,9</b>	<b>+ 5,1</b>

Les amortissements des immobilisations correspondent à 3,5% (taux moyen) de la valeur d'établissement ou d'acquisition

des immeubles, installations et véhicules. Ils se répartissent comme il suit:

**9**

Installations ferroviaires	308,3 MFr	(279,3 MFr à la charge du CRI <sup>1)</sup> )
Usines électriques et ateliers	44,9 MFr	( 9,7 MFr à la charge du CRI <sup>1)</sup> )
Véhicules	243,1 MFr	

<sup>1)</sup> CRI = Compte de résultats de l'infrastructure

L'augmentation des amortissements, de 28,9 MFr, résulte du volume accru des immobilisations.

Les amortissements des fonds de roulement comprennent ceux du matériel et ceux des créances irrécouvrables.

**10 Intérêts**

	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990	
				MFr	%
<i>Intérêts des engagements à long terme</i>	275,7	287,7	346,9	+ 71,2	+ 25,8
Prêts de la Confédération	87,1	131,1	112,7	+ 25,6	+ 29,4
Bons de dépôt de la CPS	187,8	155,8	233,5	+ 45,7	+ 24,3
Autres prêts	0,8	0,8	0,7	- 0,1	- 12,5
<i>Intérêts des engagements à court terme</i>	60,8	60,2	112,8	+ 52,0	+ 85,5
<b>Total</b>	<b>336,5</b>	<b>347,9</b>	<b>459,7</b>	<b>+ 123,2</b>	<b>+ 36,6</b>

A l'égard de 1989, les intérêts des engagements à long terme se sont accrus de 71,2 MFr (25,8%). La variation est principalement due à la forte augmentation du taux d'intérêt des bons de dépôt de la Caisse de pensions et de secours, qui est passé de 5,13% à 6,38%. Les intérêts des engage-

ments à court terme sont en progression de 52 MFr (85,5%) en raison du relèvement des taux et de l'endettement à court terme plus élevé vis-à-vis de la Confédération. Le taux moyen de l'ensemble des emprunts est de 5,65%.

**11 Autres postes de charges**

	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990	
				MFr	%
Gros entretien résultant d'ordres d'investissements	113,1	109,0	118,0	+ 4,9	+ 4,3
Contribution versée à la Confédération pour l'infrastructure	102,0	37,0	37,0	- 65,0	- 63,7
Autres	15,3	8,0	11,4	- 3,9	- 25,5

Le gros entretien résultant d'ordres d'investissement inclut notamment les dépenses non actives auxquelles donnent lieu les ouvrages achevés. L'accroissement par rapport à l'exercice précédent est de 4,9 MFr (4,3%); il correspond au volume des travaux décomptés.

Leur contribution s'élevant à 37 MFr, les CFF assument la part des charges d'infrastructure fixée par le Conseil fédéral dans le cadre du budget de 1990.

La contraction de 3,9 MFr des autres postes de charges par rapport au compte de 1989 est due à la suppression des versements en faveur de la réserve pour la compensation d'arriérés de jours de repos (4,5 MFr).

**Compte de résultats de l'infrastructure**

Aux termes du mandat de prestations 1987, la Confédération porte la responsabilité financière pour la construction et l'entretien de l'infrastructure, soit les frais induits par les investissements (amortissements, intérêts et entretien). Les dépenses nécessaires à cet effet et leur couverture doivent faire l'objet d'un compte séparé, en conformité des dispositions de l'art. 15, 2<sup>e</sup> al., de la LF sur les CFF.

**12 Charges**

	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990	
				MFr	%
Amortissements	281,2	290,0	289,1	+ 7,9	+ 2,8
Intérêts	197,5	207,0	269,7	+ 72,2	+ 36,6
Entretien ordinaire	394,8	446,0	444,6	+ 49,8	+ 12,6
Gros entretien résultant d'ordres d'investissements	76,4	80,0	86,1	+ 9,7	+ 12,7
Total	949,9	1 023,0	1 089,5	+ 139,6	+ 14,7

L'infrastructure comprend tous les équipements et installations fixes qui ont un rapport direct avec la construction, l'exploitation et l'entretien des voies de communication. N'en font pas partie les installations et équipements des usines électriques et des centrales convertitrices, les lignes de transport et les ateliers principaux de l'entretien des véhicules.

Les amortissements sont calculés directement sur la base des données du compte des immobilisations et des amortissements. La base du calcul des intérêts est constituée par la part de fonds de tiers consacrée aux investissements dans le secteur de l'infrastructure. L'entretien ordinaire ressort des ordres d'entretien tels qu'ils figurent dans le système comptable interne, et le gros entretien résultant d'ordres d'investissements correspond à

la part non active des objets achevés dans le domaine de l'infrastructure. L'ensemble des charges, s'élevant à 1 089,5 MFr, excède de 139,6 MFr (14,7%) le chiffre du compte de 1989.

Les postes «Intérêts» et «Entretien ordinaire» contribuent particulièrement à ce résultat. Les intérêts enregistrent un accroissement de 72,2 MFr (36,6%) en raison, notamment, du relèvement des taux des bons de dépôt de la CPS.

L'augmentation de 49,8 MFr du poste «Entretien ordinaire» (12,6%) est due essentiellement au renchérissement, au volume croissant des immobilisations et à la réparation de dommages causés à l'infrastructure par des intempéries et des incendies.

La progression de 9,7 MFr ou 12,7% du poste «Gros entretien résultant d'ordres d'investissements» résulte de la progression des décomptes de projets achevés.

### 13 Produits

	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990	
				MFr	%
Contribution des CFF	102,0	37,0	37,0	- 65,0	- 63,7
Prestations de la Confédération	847,9	986,0	1 052,5	+ 204,6	+ 24,1
<b>Total</b>	<b>949,9</b>	<b>1 023,0</b>	<b>1 089,5</b>	<b>+ 139,6</b>	<b>+ 14,7</b>

La contribution des CFF à l'infrastructure avait été fixée à 37 MFr dans le cadre du budget. Eu égard au résultat de l'exercice, les CFF versent une somme qui correspond à ce chiffre. Les prestations de la Confédération pour l'infrastructure augmentent par rapport à l'année précédente de 204,6 MFr (24,1%).

### Compte des investissements

Le budget ordinaire du compte des investissements de 1990 a été limité par le Conseil fédéral à 1550 MFr. Compte tenu des contributions de tiers, il en résultait un volume brut des investissements ordinaires

de 1694 MFr. Ce montant a été relevé de 228,2 MFr – le total s'élevant dès lors à 1922,2 MFr – en faveur de certains projets (Rail 2000, couloir ferroviaire du St-Gothard, équipements informatiques pour les gares des entreprises de transport concessionnaires, essai Cargo X).

Les dépenses brutes de 1932,2 MFr figurant au compte (budget ordinaire 1733 MFr, projets hors budget ordinaire 199,2 MFr) dépassent de 301,6 MFr (18,5%) celles de l'exercice précédent et de 10 MFr (0,5%) le budget. Les investissements à la charge des CFF, limités à 1778,2 MFr, se sont élevés à 1774,8 MFr. Le financement de la somme de 1932,2 MFr se répartit ainsi:

Amortissements	596,3 MFr	} 37,0%
Gros entretien	118,0 MFr	
Contributions de tiers	157,4 MFr	
Fonds d'emprunt (prêts de la Confédération et de la CPS)	1 060,5 MFr	54,9%

Ventilé selon les charges et les produits par nature, le compte des investissements comprend l'ensemble des charges brutes mises en compte durant l'exercice. Il se présente comme il suit:

<b>14 Nature des produits et des charges</b>	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990	
				MFr	%
<i>Charges</i>					
Dépenses de choses	1 385,1	1 673,2	1 675,3	+ 290,2	+ 21,0
Matières	240,3	257,9	246,6	+ 6,3	+ 2,6
Prestations de tiers pour construction	980,6	1 176,7	1 182,7	+ 202,1	+ 20,6
Honoraires	86,0	121,0	118,2	+ 32,2	+ 37,4
Autres dépenses de choses	78,2	117,6	127,8	+ 49,6	+ 63,4
Prestations propres	245,5	249,0	256,9	+ 11,4	+ 4,6
Total charges	1 630,6	1 922,2	1 932,2	+ 301,6	+ 18,5
<i>Produits</i>					
Investissements à la charge des CFF	1 508,5	1 778,2	1 774,8	+ 266,3	+ 17,7
Contributions de tiers	115,5	143,7	154,5	+ 39,0	+ 33,8
Divers produits	6,6	0,3	2,9	- 3,7	- 56,1
Total produits	1 630,6	1 922,2	1 932,2	+ 301,6	+ 18,5

D'une année à l'autre, les contributions de tiers se sont accrues de 39 MFr (33,8%), l'écart par rapport au budget étant de 10,8 MFr (7,5%). La contribution du Canton de Zurich aux investissements engagés dans le RER s'est élevée à 101,1 MFr, ce qui représente 65,4% du total des contributions de tiers.

<b>15 Compte des investissements par groupes d'immobilisations (montants bruts)</b>	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990	
				MFr	%
<i>Immeubles et installations</i>	1 214,7	1 378,8	1 395,7	+ 181,0	+ 14,9
Installations ferroviaires	1 142,3	1 283,5	1 315,5	+ 173,2	+ 15,2
Usines électriques	63,2	83,5	70,3	+ 7,1	+ 11,2
Ateliers	9,2	11,8	9,9	+ 0,7	+ 7,6
<i>Véhicules</i>	415,9	543,4	536,5	+ 120,6	+ 29,0
Véhicules moteurs	308,2	364,6	393,9	+ 85,7	+ 27,8
Voitures et fourgons	59,3	108,3	75,8	+ 16,5	+ 27,8
Wagons	42,5	60,6	58,6	+ 16,1	+ 37,9
Véhicules routiers	5,9	9,9	8,2	+ 2,3	+ 39,0
Total	1 630,6	1 922,2	1 932,2	+ 301,6	+ 18,5

Les dépenses relatives aux installations ferroviaires ont dépassé les prévisions de 32 MFr (2,5%). L'écart est dû en partie à un renchérissement supérieur à la moyenne dans le secteur du bâtiment et des travaux.

Les 1315,5 MFr investis furent affectés aux travaux suivants:

- 446,2 MFr transformation et extension de gares et de bâtiments de service
- 349,2 MFr installations de la pleine voie (dont double voie Münchenbuchsee—Schüpfen 11,4 MFr, ligne du Grauholz 63,5 MFr, troisième voie Bâle—Muttentz 11,1 MFr, seconde voie Rotkreuz—Rotsee 16,7 MFr, seconde voie Zoug—Cham 9,1 MFr, seconde voie Wetzikon—Aathal 7,9 MFr, RER zurichois 62,4 MFr, îlots à double voie dans le district de Knonau 11 MFr et seconde double voie Zurich HB—Zurich Altstetten 16,9 MFr)
- 60,7 MFr achat de mobilier, de machines et d'ustensiles
- 21,5 MFr modernisation de croisements rail-route
- 227,4 MFr renouvellement de voies et de branchements
- 22,2 MFr renouvellement de caténaires
- 40,4 MFr réalisation de projets informatiques
- 56,5 MFr acquisition de biens-fonds sans affectation définitive
- 91,4 MFr divers projets

Au chapitre des usines électriques, les dépenses sont inférieures au budget de 13,2 MFr en raison du report de projets pour le couloir ferroviaire du St-Gothard. De même, dans le domaine des ateliers, les dépenses sont en retrait de 1,9 MFr en comparaison des prévisions.

En raison d'écarts par rapport aux programmes d'acquisition et de livraison, les dépenses pour les nouveaux véhicules

sont inférieures de 6,9 MFr comparative-ment au budget, ce qui se traduit aussi par des dépenses en plus et en moins dans les différentes catégories de véhicules. L'on a consacré 183,5 MFr à l'achat de véhicules RER, 103,1 MFr à l'achat de locomotives pour le ferrovoier, 82,5 MFr à l'achat de trains-navette, 45,7 MFr à l'achat de voitures Eurocity et 24,4 MFr à l'achat de voitures unifiées.

## Bilan

	Compte 1989 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990 MFr
<i>Actifs</i>			
Immobilisations	10 417,9	11 496,6	+ 1 078,7
Fonds de roulement	1 880,3	2 545,3	+ 664,9
Actifs transitoires	97,1	183,9	+ 86,8
Charges à amortir	509,2	717,6	+ 208,4
Solde passif	—	—	—
<b>Total actifs</b>	<b>12 904,5</b>	<b>14 943,3</b>	<b>+ 2 038,8</b>
<i>Passifs</i>			
Fonds propres	3 000,0	3 000,0	—
Fonds de tiers	9 558,3	11 471,9	+ 1 913,6
Engagements à long terme	6 186,4	8 017,3	+ 1 830,9
Engagements à court terme	2 862,7	2 737,0	- 125,7
Engagements cumulés de la CPS	509,2	717,6	+ 208,4
Passifs transitoires	210,6	333,1	+ 122,5
Réserve pour la couverture de futurs déficits	135,6	138,3	+ 2,7
<b>Total passifs</b>	<b>12 904,5</b>	<b>14 943,3</b>	<b>+ 2 038,8</b>

### Actifs

Au 31 décembre, la somme inscrite au bilan s'établissait à 14 943,3 MFr, ce qui dénote une hausse de 2038,8 MFr (15,8%).

La valeur au bilan des immeubles, des installations et des véhicules a évolué comme il suit:

	Compte 1989 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990 MFr
Installations ferroviaires	9 441,3	10 005,5	+ 564,2
Usines électriques	1 164,9	1 195,2	+ 30,3
Ateliers	315,8	318,4	+ 2,6
Véhicules	6 069,0	6 545,3	+ 476,3
Biens-fonds sans affectation définitive	172,0	198,0	+ 26,0
Total des valeurs de construction ou d'acquisition	17 163,0	18 262,4	+ 1 099,4
Déduction des amortissements cumulés	-10 628,8	-11 322,6	+ 693,8
Valeur au bilan des immeubles, installations et véhicules en % des valeurs de construction ou d'acquisition	6 534,2	6 939,8	+ 405,6
	38,1	38,0	- 0,1
Installations en construction	3 661,2	4 322,6	+ 661,4

Sur l'ensemble des valeurs de construction ou d'acquisition, soit 18 262,4 MFr, l'infrastructure représente 10 263 MFr ou 56,2%.

La forte hausse de 1099,4 MFr des valeurs de construction ou d'acquisition résulte de l'accroissement ordinaire des valeurs immobilisées. Déduction faite des amortissements cumulés (+ 693,8 MFr), la valeur au bilan est en progression de 405,6 MFr. La valeur des travaux en cours s'est accrue de 661,4 MFr pour s'inscrire à 4322,6 MFr, en raison de divers grands ouvrages inachevés.

En ce qui concerne les fonds de roulement, les avoirs en caisse ont augmenté de

0,8 MFr, les comptes courants actifs de 21 MFr, les crédits de clients de 289 MFr, les prêts et les valeurs en portefeuille de 304,7 MFr, les stocks de 57,5 MFr et les commandes en cours de 7,1 MFr. En revanche, les avoirs en compte de chèques postaux ont diminué de 12,4 MFr et les avoirs en banque de 2,8 MFr d'une année à l'autre. Les charges à amortir (dette CPS) englobent notamment les emprunts des CFF à la Caisse de pensions et de secours, découlant de l'incorporation d'allocations de renchérissement dans les rentes de la CPS. Ces charges se sont accrues de 208,4 MFr pour s'établir à 717,6 MFr.

**Passifs**

En 1990, les fonds de tiers ont augmenté de 1913,6 MFr pour s'inscrire à 11 471,9

MFr. La relation entre fonds propres et étrangers est de 1:3,8.

Les engagements à long terme se décomposent comme il suit:

	Compte 1989 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990 MFr
Prêts de la Confédération	2 506,0	3 736,0	+ 1 230,0
Bons de dépôt de la CPS	3 660,0	4 260,0	+ 600,0
Autres prêts	20,4	21,3	+ 0,9
<b>Total</b>	<b>6 186,4</b>	<b>8 017,3</b>	<b>+ 1 830,9</b>

Les emprunts à long terme sont constitués pour 46,6% de prêts de la Confédération, pour 53,1% de bons de dépôt de la CPS et pour 0,3% d'autres prêts. Les nouveaux prêts de la Confédération s'élevant à 1500 MFr et les remboursements à 270 MFr, la dette vis-à-vis de celle-ci s'accroît de 1230 MFr. Les bons de dépôt de la CPS s'inscrivent à 4260 MFr, suite à la consolidation d'avoirs en compte courant de la CPS de 600 MFr. Les autres prêts ont augmenté de 0,9 MFr (nouveaux prêts: 4,7 MFr, remboursements: 3,8 MFr).

Les engagements à court terme sont en baisse de 125,7 MFr comparativement à 1989. Cela s'explique notamment par la

régression des comptes courants passifs avec les institutions sociales (296,7 MFr) et par celle des créances de la Caisse d'épargne de l'entreprise (28,8 MFr). En revanche, les dettes en comptes courants envers l'Administration fédérale des finances se sont accrues de 35,1 MFr, celles envers les chemins de fer étrangers et suisses de 80,9 MFr, les factures de fournisseurs non échues de 71,4 MFr, les autres engagements de 6,0 MFr et les provisions de 6,4 MFr. Les engagements cumulés de la CPS représentent la contrepartie des charges à amortir (dette CPS) figurant à l'actif.

**Flux financiers**

Origine des fonds	MFr	
- Autofinancement		
Cash-flow		718,5
- Apports de tiers		
Augmentation des engagements à long terme	1 830,9	
Contributions de tiers aux investissements et divers produits d'investissements	157,4	
		<u>1 988,3</u>
		<u>2 706,8</u>
<b>Affectation des fonds</b>		
- Accroissement des valeurs immobilisées		
Investissements en 1990		1 932,2
- Accroissement des participations		11,7
- Accroissement des fonds de roulement		666,4
- Augmentation des actifs transitoires		86,8
- Diminution des engagements à court terme		3,2
- Entrées d'immobilisations		6,5
		<u>2 706,8</u>

## Compte de résultats d'entreprise

	Compte 1989 Fr	Budget 1990 Fr	Compte 1990 Fr
1 <i>Charges</i>			
10 Charges de personnel	2 776 786 811	2 987 200 000	3 005 736 759
Traitements	1 953 807 507	2 108 700 000	2 095 973 097
Allocations et indemnités	258 688 260	268 800 000	293 121 249
Contributions aux assurances du personnel	311 386 609	333 200 000	326 325 413
Versements complémentaires pour les assurances du personnel (CPS)	252 904 435	276 500 000	290 317 000
11 Dépenses de choses	1 062 720 380	1 096 900 000	1 134 343 929
Matières	313 652 178	302 300 000	316 415 142
Prestations de tiers pour entretien	148 998 319	154 500 000	179 523 801
Prestations d'exploitation et de vente par des tiers	174 627 574	187 200 000	190 960 633
Fermages et locations	68 489 966	56 200 000	63 037 754
Energie fournie par des tiers	168 948 775	188 200 000	179 431 273
Assurances et dommages-intérêts	25 086 605	24 600 000	19 427 866
Indemnités pour voyages de service et remboursements de débours au personnel	36 811 040	39 100 000	37 807 077
Honoraires	35 472 397	39 300 000	41 594 281
Diverses prestations de tiers	90 633 526	105 500 000	106 146 102
12 Amortissements	568 846 175	579 700 000	597 805 335
Amortissements des immobilisations	566 703 741	576 100 000	596 292 264
Amortissements des fonds de roulement	2 142 434	3 600 000	1 513 071
13 Intérêts	336 505 104	347 900 000	459 699 956
Intérêts des engagements à long terme	275 681 743	287 700 000	346 929 288
Intérêts des engagements à court terme	60 823 361	60 200 000	112 770 668
15 Gros entretien résultant d'ordres d'investissements	113 063 921	109 000 000	117 966 772
16 Contribution versée à la Confédération pour l'infrastructure	102 000 000	37 000 000	37 000 000
17 Autres	15 334 062	8 000 000	11 315 230
Constitution de provisions	4 500 000	—	—
Charges hors exploitation et extraordinaires	10 834 062	8 000 000	11 315 230
Total	4 975 256 453	5 165 700 000	5 363 867 981
3 Excédent de produits	70 022 242	—	2 724 893
	5 045 278 695	5 165 700 000	5 366 592 874

	Compte 1989 Fr	Budget 1990 Fr	Compte 1990 Fr
2 <i>Produits</i>			
20 Produits de transport	3 172 372 488	3 271 700 000	3 301 037 801
Trafic voyageurs	1 370 092 488	1 406 000 000	1 422 837 801
Transport de voyageurs	1 339 581 719	1 376 000 000	1 392 113 025
Bagages	24 094 605	24 000 000	24 148 167
Automobiles accompagnées	6 416 164	6 000 000	6 576 609
Trafic marchandises	1 243 280 000	1 276 700 000	1 286 200 000
Cargo Rail	834 580 000	854 500 000	857 130 000
Cargo Combi	77 740 000	81 300 000	89 630 000
Cargo Domicile	163 100 000	176 300 000	168 960 000
Prestations spéciales, Cargo Service Center	53 630 000	52 600 000	50 940 000
Poste	114 230 000	112 000 000	119 540 000
Indemnité compensatrice	559 000 000	589 000 000	592 000 000
Trafic régional voyageurs	523 000 000	550 000 000	550 000 000
Ferroustage	36 000 000	39 000 000	42 000 000
21 Produits accessoires	541 334 611	531 700 000	593 043 835
Prestations d'exploitation pour des tiers	122 905 688	120 500 000	129 704 435
Prestations de service pour des tiers	21 263 556	17 300 000	22 684 940
Livraisons et autres prestations pour des tiers	78 288 976	74 800 000	83 685 709
Fermages et locations	194 881 764	191 500 000	211 532 409
Ventes d'énergie	34 475 146	34 000 000	32 548 562
Ventes d'imprimés	5 590 141	7 900 000	7 040 864
Divers	83 929 340	85 700 000	105 846 916
22 Prestations propres pour le compte des investissements	245 483 894	249 000 000	264 437 765
24 Prestations pour ordres de magasin	94 069 580	53 000 000	68 905 219
25 Prestations pour le compte de résultats de l'infrastructure	949 894 990	1 023 000 000	1 089 495 245
26 Autres	42 123 132	37 300 000	49 673 009
Total	5 045 278 695	5 165 700 000	5 366 592 874
3 Déficit	—	—	—
	5 045 278 695	5 165 700 000	5 366 592 874

## Compte de résultats de l'infrastructure

	Compte 1989 Fr	Budget 1990 Fr	Compte 1990 Fr
1 <i>Charges</i>			
Amortissements	281 157 078	290 000 000	289 099 182
Intérêts	197 520 537	207 000 000	269 761 774
Entretien ordinaire	394 815 157	446 000 000	444 562 293
Gros entretien résultant d'ordres d'investissements	76 402 218	80 000 000	86 071 996
Total	949 894 990	1 023 000 000	1 089 495 245
2 <i>Produits</i>			
Contribution des CFF à l'infrastructure	102 000 000	37 000 000	37 000 000
Prestations de la Confédération pour l'infrastructure	847 894 990	986 000 000	1 052 495 245
Total	949 894 990	1 023 000 000	1 089 495 245

## Compte des investissements

	Compte 1989 Fr	Budget 1990 Fr	Compte 1990 Fr
1 <i>Charges</i>			
11 Dépenses de choses	1 385 076 888	1 673 179 000	1 675 243 471
Matières	240 258 158	257 946 000	246 597 079
Prestations de tiers pour construction	980 608 509	1 176 676 000	1 182 682 527
Acquisition de terrains et d'immeubles	29 958 973	55 420 000	61 726 983
Prestations d'exploitation par des tiers	2 011 097	2 076 000	2 253 882
Fermages et locations	1 453 361	3 161 000	3 138 460
Energie fournie par des tiers	446 444	810 000	421 605
Assurances et dommages-intérêts	1 445 810	1 635 000	793 377
Honoraires	85 977 747	120 999 000	118 186 817
Diverses prestations de tiers	42 916 789	54 456 000	59 442 741
14 Prestations propres	245 483 894	249 000 000	256 934 050
Total	1 630 560 782	1 922 179 000	1 932 177 521
2 <i>Produits</i>			
21 Produits accessoires	122 036 799	144 019 000	157 361 507
Contributions de tiers	115 449 337	143 674 000	154 487 288
Divers	6 587 462	345 000	2 874 219
23 Investissements à la charge des CFF	1 508 523 983	1 778 160 000	1 774 816 014
Total	1 630 560 782	1 922 179 000	1 932 177 521

# Bilan au 31 décembre 1990

	Compte 1989 Fr	Compte 1990 Fr
1 <i>Actifs</i>		
10 Immobilisations	10 417 925 945	11 496 591 519
Immeubles, installations et véhicules		
Valeurs de construction ou d'acquisition	17 163 011 026	18 262 393 675
Amortissements	-10 628 803 663	-11 322 628 851
Valeur au bilan	6 534 207 363	6 939 764 824
Ouvrages inachevés	3 661 230 283	4 322 584 116
Participations et avances de tiers	222 488 299	234 242 579
11 Fonds de roulement	1 880 353 201	2 545 277 189
Espèces en caisse, compte de chèques postaux et avances	94 684 374	83 087 162
Administration fédérale des finances	—	—
Banques	52 414 336	49 589 300
Prestations de la Confédération pour l'infrastructure	847 894 990	1 052 495 245
Prêts et titres en portefeuille	275 805 631	580 466 175
Stocks	317 788 042	375 339 132
Autres créances	291 765 828	404 300 175
12 Actifs transitoires	97 070 713	183 886 371
13 Charges à amortir (dette CPS)	509 182 603	717 602 758
14 Solde passif	—	—
Total	12 904 532 462	14 943 357 837
2 <i>Passifs</i>		
20 Fonds propres	3 000 000 000	3 000 000 000
Capital de dotation	3 000 000 000	3 000 000 000
21 Fonds de tiers	9 558 310 390	11 471 950 384
Engagements à long terme	6 186 366 734	8 017 325 608
Prêts de la Confédération	2 506 000 000	3 736 000 000
Bons de dépôt de la CPS	3 660 000 000	4 260 000 000
Autres prêts	20 366 734	21 325 608
Engagements à court terme	2 862 761 053	2 737 022 018
Administration fédérale des finances	680 666 109	715 724 282
Institutions sociales des CFF	1 626 476 680	1 301 004 939
Autres	555 618 264	720 292 797
Engagements cumulés de la CPS	509 182 603	717 602 758
22 Passifs transitoires	210 636 648	333 097 136
24 Réserve pour la couverture de futurs déficits	135 585 424	138 310 317
Total	12 904 532 462	14 943 357 837
<i>Obligations éventuelles</i>		
Déficit de la CPS (intérêts capitalisés)	3 206 340 496	3 463 740 496
Autres garanties et cautions	48 850 000	46 198 000

## ATAG Fiduciaire Générale SA

MEMBRE D'ERNST & YOUNG INTERNATIONAL

Berne

Brunnhofweg 37  
Case postale 5032  
3001 Berne  
Téléphone 031 21 61 11  
Téléfax 031 26 32 57  
Télex 913 278

### RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

au conseil d'administration des

**CHEMINS DE FER FEDERAUX SUISSES, BERNE**

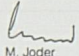
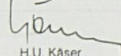
Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons vérifié les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1990.

Sur la base de notre examen, nous proposons d'approuver les comptes qui vous sont soumis.

Nous avons constaté que:

- le bilan, le compte de résultats d'entreprise, le compte de résultats d'infrastructure et le compte des investissements concordent avec la comptabilité,
- la comptabilité est tenue avec exactitude,
- l'état de la fortune sociale et des résultats répond aux règles établies par la loi

ATAG Fiduciaire Générale SA

   
M. Joder H.U. Käser

Berne, le 8 mars 1991  
Ksr/For

# Aperçu chronologique

	1946	1950	1960	1970	1975	1980	1981	1982
<b>Prestations d'exploitation et de trafic</b> en millions d'unités								
1 Trains de voyageurs, trains-km	39,6	47,7	54,2	59,6	61,7	66,9	67,0	74,1
2 Trains marchandises, trains-km	13,5	14,2	23,5	29,9	26,8	29,0	28,5	27,6
3 Trafic voyageurs: voyageurs	206,4	193,9	225,8	230,8	210,6	216,3	218,2	217,0
4 voyageurs-km	5 444,5	5 615,7	6 998,4	8 168,3	7 984,2	9 179,0	9 099,5	8 968,5
5 Trafic marchandises: tonnes	16,9	18,0	29,2	45,6	34,5	46,3	45,3	41,9
6 tonnes-km	1 701,9	2 083,2	4 043,8	6 592,3	5 141,4	7 384,6	7 137,0	6 500,9
<b>Effectif du personnel</b> nombre de personnes (moyenne annuelle)								
7 Propre personnel	34 572	36 904	39 904	40 677	40 867	38 367	38 791	39 213
8 Ouvriers d'entrepreneur	1 900	912	1 030	853	655	*		
9 Total	36 472	37 816	40 934	41 530	41 522	*		
<b>Compte de résultats en millions de francs</b>								
<b>Charges</b>								
10 Traitements et salaires, allocations de renchérissement, allocations pour enfants, etc.	231,2	288,5	438,0	819,0	1 448,0	1 530,6	1 633,1	1 808,0
11 Allocations supplémentaires et indemnités diverses, uniformes	17,5	21,3	33,6	80,6	125,0	120,2	122,9	135,4
12 Rétribution du propre personnel	248,7	309,8	471,6	899,6	1 573,0	1 650,8	1 756,0	1 943,4
13 Contributions à la CPS, à l'AVS/AI/APG/AC et à la CNA	25,9	38,8	63,0	111,4	153,8	175,2	190,2	204,3
14 Versements complémentaires à la CPS et allocations de renchérissement aux bénéficiaires de rentes	37,2	45,4	50,5	75,5	116,6	137,3	151,6	179,2
15 Assurance du propre personnel	63,1	84,2	113,5	186,9	270,4	312,5	341,8	383,5
16 Dépenses pour main-d'œuvre étrangère à l'administration	12,7	7,3	12,0	22,3	36,8	9,4*	10,0	11,1
17 Total des charges de personnel	324,5	401,3	597,1	1 108,8	1 880,2	1 972,7*	2 107,8	2 338,0
18 En % de l'ensemble des charges	59,5%	62,0%	59,9%	60,8%	63,8%	60,4%	61,0%	64,6%
19 Dépenses de choses et divers	96,7	118,5	214,9	380,9	485,0	556,6*	573,6	614,6
20 En % de l'ensemble des charges	17,7%	18,3%	21,6%	20,9%	16,5%	17,0%	16,6%	17,0%
21 Amortissements des immobilisations	70,7	76,5	132,8	214,2	300,7	403,6	426,9	445,1
22 Intérêts et autres frais financiers	53,9	51,3	51,6	118,9	280,8	336,1	348,5	223,3
23 Total des amortissements, intérêts et autres frais financiers	124,6	127,8	184,4	333,1	581,5	739,7	775,4	668,4
24 En % de l'ensemble des charges	22,8%	19,7%	18,5%	18,3%	19,7%	22,6%	22,4%	18,4%
25 Total des charges	545,8	647,6	996,4	1 822,8	2 946,7	3 269,0	3 456,8	3 621,0
<b>Produits</b>								
26 Trafic voyageurs	258,4	264,7	410,0	636,4	793,5	942,5	966,6	1 011,9
27 Trafic marchandises	305,4	325,0	582,4	978,4	1 056,1	1 128,9	1 106,2	1 102,7
28 Produits de transport	563,8	589,7	992,4	1 614,8	1 849,6	2 071,4	2 072,8	2 114,6
29 Autres produits	56,4	59,5	102,2	211,7	314,3	335,1	354,6	388,0
30 Indemnité compensatrice	—	—	—	—	160,0	269,0	269,0	610,0
31 Aide initiale pour le ferroutage	—	—	—	—	—	—	—	10,0
32 Total des produits	620,2	649,2	1 094,6	1 826,5	2 323,9	2 675,5	2 696,4	3 122,6
<b>Résultat</b>								
33 Excédent des produits ou des charges	74,4	1,6	98,2	3,7	-622,8	-593,5	-760,4	-498,4
34 Charges extraordinaires	49,0	1,6	70,2	—	—	—	—	—
35 Bénéfice ou déficit de l'année	25,4	—	28,0	3,7	-622,8	-593,5	-760,4	-498,4
36 Versement à la réserve légale	9,4	—	8,0	—	—	—	—	—
37 Intérêt sur le capital de dotation	16,0	—	16,0	—	—	—	—	—

\* Ad 8/9/16/17/19 (1946-1982):

A partir de 1979, les ouvriers d'entrepreneur ne figurent plus dans l'effectif du personnel; la charge qu'ils représentent est incluse dans les dépenses de choses.

**Nouvelle structure (n'est que partiellement comparable avec les années précédentes)**

1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990

**Mandat de prestations (MP) 1982-1986**

**MP 1987-**

**Prestations d'exploitation et de trafic**

en millions d'unités

1	Trains de voyageurs, trains-km	79,3	79,5	80,1	80,4	85,9	90,7	91,0	94,7
2	Trains marchandises, trains-km	26,6	26,8	25,7	25,5	25,4	26,8	27,4	27,1
3	Trafic voyageurs: voyageurs	217,2	218,1	224,6	228,5	257,6	259,3	259,7	264,0
4	voyageurs-km	9 001,0	9 043,3	9 381,0	9 324,5	10 680,0	10 804,0	11 034,0	11 061,0
5	Trafic marchandises: tonnes	41,5	43,5	44,5	45,1	44,4	48,2	50,8	51,8
6	tonnes-km	6 404,6	6 891,5	7 049,3	6 966,4	6 812,0	7 503,0	8 162,1	8 303,0

**Effectif du personnel**

nombre de personnes (moyenne annuelle)

7	Agents permanents et auxiliaires	36 422	35 921	35 414	35 141	35 048	34 884	34 724	35 000
8	Agents à l'instruction	2 677	2 238	1 695	1 869	2 162	2 488	2 614	2 694
9	Total	39 099	38 159	37 109	37 010	37 210	37 372	37 338	37 694

**Compte de résultats d'entreprise**

en millions de francs

**Charges**

10	Traitements	1 733,6	1 746,2	1 755,9	1 804,2	1 813,6	1 876,7	1 953,8	2 096,0
11	Allocations et indemnités	235,6	232,1	232,2	235,4	238,2	241,0	258,7	293,1
12	Contributions aux assurances du personnel	212,9	220,3	228,8	238,1	244,5	279,5	311,4	326,3
13	Versements complémentaires pour les assurances du personnel	179,4	193,4	214,5	223,7	226,9	247,7	252,9	290,3
14	Total des charges de personnel	2 361,5	2 392,0	2 431,4	2 501,4	2 523,2	2 644,9	2 776,8	3 005,7
15	En % des charges totales	58,4%	59,2%	58,6%	58,7%	55,2%	55,6%	55,8%	56,0%
16	Dépenses de choses	796,5	818,7	903,5	928,4	986,7	1 058,3	1 062,7	1 134,3
17	Amortissements	455,5	496,7	499,4	505,0	523,1	541,3	568,9	597,8
18	Intérêts	223,6	220,9	225,1	231,4	242,5	255,5	336,5	459,7
19	Gros entretien résultant d'ordres d'investissements	200,5	105,4	85,2	82,3	66,0	96,1	113,1	118,0
20	Contribution des CFF pour l'infrastructure	—	—	—	—	218,5	135,0	102,0	37,0
21	Autres charges	5,7	4,7	6,8	11,9	8,1	24,8	15,3	11,4
22	Total des charges	4 043,3	4 038,4	4 151,4	4 260,4	4 568,1	4 755,9	4 975,3	5 363,9

**Produits**

23	Trafic voyageurs	1 088,2	1 119,6	1 191,0	1 206,7	1 262,3	1 285,8	1 370,1	1 422,8
24	Trafic marchandises	1 132,8	1 177,8	1 178,7	1 178,7	1 152,4	1 179,3	1 243,3	1 286,2
25	Indemnité compensatrice	618,0	659,0	679,0	662,0	510,0	547,9	559,0	592,0
26	Aide initiale pour le ferroutage	25,0	10,7	13,1	16,4	—	—	—	—
27	Total des produits de transport	2 864,0	2 967,1	3 061,8	3 063,8	2 924,7	3 013,0	3 172,4	3 301,0
28	En % des produits totaux	79,3%	79,5%	79,1%	78,5%	63,7%	62,8%	62,9%	61,5%
29	Produits accessoires	440,1	460,2	510,5	483,1	511,5	535,1	541,3	593,1
30	Prestations propres pour le compte des investissements	162,6	144,6	140,4	180,4	196,8	216,5	245,5	264,4
31	Prestations pour ordres de magasin	94,2	112,2	111,6	127,7	124,5	115,8	94,1	68,9
32	Prestations de la Confédération pour l'infrastructure	—	—	—	—	794,5	883,2	949,9	1 089,5
33	Autres produits	50,7	50,1	45,9	48,6	39,4	34,5	42,1	49,7
34	Total des produits	3 611,6	3 734,2	3 870,2	3 903,6	4 591,4	4 798,1	5 045,3	5 366,6

**Résultat**

35	Excédent de produits	—	—	—	—	23,3	42,2	70,0	2,7
36	Déficit	431,7	304,2	281,2	356,8	—	—	—	—

# Aperçu chronologique

	1946	1950	1955	1960	1965	1970	1975	1976
<b>Bilan au 31 décembre</b> en millions de francs								
<b>Actif</b>								
41 Immeubles et installations	2253	2451	2701	3029	3505	4295	5743	6002
42 Véhicules	736	836	1055	1435	2001	2689	3558	3802
43 Total des valeurs d'établissement ou d'acquisition	2989	3287	3756	4464	5506	6984	9301	9804
44 Amortissements	-1101	-1593	-2067	-2635	-3339	-4060	-4964	-5204
45 Valeur au bilan	1888	1694	1689	1829	2167	2924	4337	4600
46 Ouvrages inachevés	61	73	89	193	461	645	1071	1224
47 Biens-fonds acquis à titre prévisionnel, participations	25	30	34	68	146	195	262	286
48 Total des immobilisations	1974	1797	1812	2090	2774	3764	5670	6110
49 Fonds de roulement	193	184	248	308	419	476	1116	1115
50 Autres actifs	58	184	48	62	97	115	—	—
51 Solde passif	—	—	—	—	—	—	623	708
52 Total de l'actif	2225	2165	2108	2460	3290	4355	7409	7933
<b>Passif</b>								
53 Capital de dotation	400	400	400	400	800	800	800	800
54 Réserve légale	10	—	40	80	120	99	—	—
55 Fonds de réserve	13	15	30	95	92	48	39	40
56 Total des fonds propres	423	415	470	575	1012	947	839	840
57 Engagements à long terme	1548	1494	1369	1519	1664	2598	5427	5736
58 Engagements à court terme	206	238	196	254	501	672	1143	1357
59 Engagements cumulés de la CPS	—	—	—	—	—	—	—	—
60 Total des fonds de tiers	1754	1732	1565	1773	2165	3270	6570	7093
61 Autres passifs (y compris solde actif)	48	18	73	112	113	138	—	—
62 Total du passif	2225	2165	2108	2460	3290	4355	7409	7933
<b>Compte des investissements (jusqu'en 1982: compte de construction)</b> en millions de francs								
71 Dépenses de choses	.	.	.	.	.	.	.	.
72 Prestations propres	.	.	.	.	.	.	.	.
73 Total du compte des investissements	.	.	.	.	.	.	.	.
74 dont immeubles et installations	.	.	.	.	.	.	.	.
75 véhicules	.	.	.	.	.	.	.	.
76 Contributions de tiers et divers produits	.	.	.	.	.	.	.	.
77 Investissements à la charge des CFF	89,9	136,9	156,2	235,4	424,1	447,1	831,0	865,4

						Nouvelle structure							
1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
6128	6655	7176	7749	8201	8631	8859	9650	9938	10117	10483	10764	11094	11717
4005	4145	4301	4444	4561	4770	4968	5165	5256	5334	5477	5729	6069	6545
10133	10800	11477	12193	12762	13401	13827	14815	15194	15451	15960	16493	17163	18262
-5469	-5554	-5830	-6165	-6516	-6878	-7265	-8340	-8877	-9301	-9748	-10173	-10629	-11322
4664	5246	5647	6028	6246	6523	6562	6475	6317	6150	6212	6320	6534	6940
1527	1169	933	689	663	572	769	1034	1393	1921	2477	3050	3661	4323
295	305	312	304	293	302	310	341	347	354	187 <sup>1</sup>	210	223	234
6486	6720	6892	7021	7202	7397	7641	7850	8057	8425	8876	9580	10418	11497
954	902	887	1067	872	971	873	982	1005	949	1495	1726	1880	2545
—	—	—	—	326	419	444	829	819	825	705	698	606	901
688	623	624	593	760	498	432	304	281	357	—	—	—	—
8128	8245	8403	8681	9160	9285	9390	9965	10162	10556	11076	12004	12904	14943
800	800	800	800	800	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
41	42	44	45	47	43	— <sup>2</sup>	—	—	—	—	—	—	—
841	842	844	845	847	3043	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000
5782	5846	6082	6301	6626	4658	4743	4503	4618	4863	5031	5787	6186	8017
1505	1557	1477	1535	1687	1584	1424	1582	1667	1837	2254	2347	2863	2737
—	—	—	—	—	—	—	758 <sup>3</sup>	725	727	633	597	509	718
7287	7403	7559	7836	8313	6242	6167	6843	7010	7427	7918	8731	9558	14472
—	—	—	—	—	—	223	122	152	129	158	273	346	471
8128	8245	8403	8681	9160	9285	9390	9965	10162	10556	11076	12004	12904	14943
.	.	.	.	.	.	834,5	808,4	870,6	957,6	980,7	1292,5	1385,1	1675,3
.	.	.	.	.	.	162,6	144,6	140,4	180,4	196,8	216,5	245,5	256,9
.	.	.	.	.	.	997,1	953,0	1011,0	1138,0	1177,5	1509,0	1630,6	1932,2
.	.	.	.	.	.	776,8	763,6	817,1	907,1	955,6	1147,6	1214,7	1395,7
.	.	.	.	.	.	220,3	189,4	193,9	230,9	221,9	361,4	415,9	536,5
817,4	682,1	651,8	650,3	725,9	745,1	-105,9	-174,2	-222,5	-189,8	-155,4	-189,2	-122,1	-157,4
						891,2	778,8	788,5	948,2	1022,1	1319,8	1508,5	1774,8

<sup>1</sup> Ad 47: à partir de 1987 seulement participations.

<sup>2</sup> Ad 55: à partir de 1983, les provisions pour la couverture de gros dommages figurent dans les engagements à court terme (ligne 58).

<sup>3</sup> Ad 59: figurent jusqu'en 1983 dans les engagements à long terme (ligne 57).